
**Proposé pour le Public Eye Award 2007, catégorie « Suisse »
par le GSsA (Groupe pour une Suisse sans Armée), Suisse**

Ruag Holding

Siège principal:	Berne, Suisse
Branche:	Industrie d'armement (technique militaire, aviation)
Chiffre d'affaires / bénéfice:	CHF 1,2 milliards / CHF 19 millions (2005)
CEO:	Toni J. Wicky
Propriété de:	Confédération suisse
Collaborateurs:	5'600 (2006)

En bref

En tant qu'entreprise d'armement appartenant à la Confédération, la Ruag Holding fait figure d'espèce rare parmi les entreprises étatiques. Cette précautionneuse et fragile impression induit pourtant en erreur quant au fonctionnement de ses filiales. Les centres de production de la Ruag Holding en Suisse, en Allemagne et en Suède en font la plus grande manufacturière de munitions de petit calibre d'Europe, la rendant ainsi coresponsable de la mort de plus d'un millier de personnes chaque jour, décédées des suites de la vente d'armes légères de par le monde. Mais la Ruag compte également parmi ses exploits la production d'armes bien plus barbares, telles que les bombes à fragmentation, la livraison d'armes dans des régions en guerre ou encore la collaboration avec les belligérants. Tout cela ne semble pourtant pas préoccuper la Confédération, qui est à la fois la propriétaire et le principal mandant de la Ruag.

Comportement irresponsable

Dans le cadre de l'ONU, le Conseil fédéral dit s'engager en faveur d'un contrôle renforcé des armes légères. Le gouvernement suisse se montre également choqué par les chiffres publiés indiquant le nombre de personnes tombées sous les coups d'armes légères. Il fait toutefois mine d'ignorer, ou refoule, le fait que l'entreprise d'armement confédérale Ruag vende des armes légères en toute discrétion et s'enrichisse grâce à ces ventes. Au lieu de contribuer à développer le secteur civil, la Ruag, stimulée par le sens des affaires, s'est, au contraire, étendue pour réaliser l'achat supplémentaire de fabriques de munitions dans toute l'Europe (en Autriche, Suède et Allemagne). Ce qui a permis à l'entreprise de se hisser à la tête de la production européenne d'armes légères, plaçant ainsi la Suisse à la peu glorieuse deuxième place sur le podium des plus gros exportateurs mondiaux de munitions. Et rien ne peut surpasser le cynisme de la Ruag lorsqu'elle s'affiche, sur la page d'accueil de son site Web, comme une entreprise écologiquement responsable, étant donné que, par respect pour l'environnement, elle proscrit le plomb de ses munitions. En 2003, la Ruag a approvisionné les troupes américaines et britanniques en systèmes d'armement. Ces derniers ont été utilisés en Irak. Ainsi, non seulement la Ruag a armé les troupes britanniques de grenades à main pour qu'elles puissent intervenir dans des zones en guerre, mais,

sans les pièces détachées de mécanique de haute précision suisses, la US Navy n'aurait pas pu utiliser les avions de combat Super Hornet. À tout cela s'ajoute une livraison de roquettes sol-air de la Ruag de type Maverick aux Américains.

Autre point de critique: la production des dénommées „Cluster Bombs“ (aussi connues sous le nom de bombes à fragmentation). Il s'agit de projectiles qui volent en éclats peu avant l'impact, se transformant ainsi en centaines de petites bombes. Pour développer les bombes à fragmentation, la Ruag a travaillé en étroite collaboration avec les IMI (Israel Military Industries). Le 25 août 2006, les IMI ont conduit des tests au Liban. La Ruag fait la promotion de ces munitions de nouvelle génération avec le slogan : „Like a Hailstorm“ (comme une tempête de grêle).

Conséquences

- Chaque jour, plus d'un millier de personnes meurent suite à l'utilisation d'armes légères (Oxfam International, 2006), du type de celles produites par la Ruag.
- Les bombes à fragmentation engendrent aussi d'immenses souffrances, des années encore après leur utilisation. Les petites bombes qui n'ont pas explosé gisent telles des obus et constituent un énorme danger potentiel, semblable aux mines antipersonnel, depuis lors prosrites. Avec l'exportation de matériel de guerre et le développement d'armes réellement barbares telles que les bombes à fragmentation, l'entreprise engrange des profits alors que la Suisse officielle se réclame de la neutralité.

Etat du dossier et revendications

À l'occasion de la troisième conférence sur les armes classiques et inhumaines qui s'est tenue à Genève, la Suisse a soutenu, avec 20 autres États parties, une déclaration politique portant sur les munitions à dispersion, réaffirmant sa ferme volonté de trouver une solution internationale au problème de ce type de munitions. Toutefois, en dépit d'une bonne volonté en matière de politique extérieure, rien ne change: la Ruag Holding réagit peu aux protestations émanant de divers groupes d'intérêts, elle ne montre aucune volonté de négocier avec leurs représentants et poursuit sa stratégie purement orientée vers le profit. Qu'une entreprise étatique puisse se permettre ceci, dans notre pays, devrait nous laisser pensifs.

Le GSsA aimerait attirer l'attention du public non seulement sur le comportement antisocial de la Ruag mais aussi sur ses produits meurtriers. Concrètement, le GSsA exige de la Ruag Holding:

- une garantie que les stocks de munitions exportés n'atterrissent pas dans des zones en conflit.
- la suspension immédiate de la production et de la vente des bombes à fragmentation.
- l'arrêt immédiat de toute collaboration avec des pays qui enfreignent les droits humains.
- une reconversion, soit une réorganisation du secteur de l'armement vers la production civile.

Information supplémentaires:

- www.amnesty.org (<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGACTION300082006?open&of=ENG-390>)
- www.gssa.ch
- <http://gfbv.ch/pdf/02-04-050.pdf>)
- www.globalsecurity.org (www.globalsecurity.org/news/2003/030403-fa-18ef-01.htm)
- www.iansa.org (www.iansa.org/un/un-small-arms-report-feb2005.pdf)
- www.oxfam.org (www.oxfam.org/en/news/pressreleases2006/pr060619_arms)
- www.stopclustermunitions.org
- www.swissmun.ch (www.swissmun.ch/d/press/presstext3.htm)
- FACTS Nr.13, April 03
- FACTS Nr.15, 7. April 04, S.38

Délai de réception des dossiers : 20.9.2006. Si connus, les développements ultérieurs ont été pris en compte.